Ville de Genève
Conseil municipal

M-1434 A

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 avril 2019 de Mmes et MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer et Uzma Khamis Vannini: «Urgence climatique: un enfant, deux arbres».

19 octobre 2023

Rapport de Mme Livia Zbinden.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 mai 2019. La commission l'a étudiée lors de la séance du 24 février 2022, sous la présidence de Mme Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour la rapidité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– le premier objectif est d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'empreinte carbone de la Ville de Genève;
– d'après les renseignements reçus, la Ville de Genève enregistre environ 4500 naissances par année. A l'instar de la Ville de Lausanne qui le fait sur son propre territoire depuis 2001, planter un arbre sur le territoire genevois pour chaque naissance sur le territoire de la Ville de Genève est une action concrète qui permettra de réduire d'environ 20 tonnes/an le CO_2 présent dans l'atmosphère;
– cependant, l'enjeu climatique dépasse les frontières de notre Ville, car le CO_2 a un impact partout sur le globe;
– l'Agenda 21 définit comme objectif à long terme l'accès à des moyens d'existence durable pour tous par une gestion des ressources;
– participer activement à la reforestation des pays du Sud est l'expression d'un lien entre solidarité internationale et développement durable;
– planter un arbre par enfant né en Ville de Genève permet d'offrir un bénéfice socio-économique en offrant du travail aux ONG locales et un revenu/apport si les arbres produisent des denrées comestibles;

– cette double mesure écologique revêt aussi une dimension symbolique permettant de souligner auprès du public l'enjeu global lié à l'environnement et permet à la Ville de Genève de participer à la dimension internationale demandée par la Convention des maires en aidant à la reforestation dans les pays du Sud,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de mettre en place dès 2020 une manifestation annuelle lors de laquelle les familles des enfants genevois nés et domiciliés en Ville de Genève lors de l'année vont planter leur arbre avec l'assistance du SEVE. Les parents des nouveau-nés seront informés de cette action à travers une petite carte remise au moment de l'inscription de la naissance. L'information sera également relayée sur le site web de la Ville;
– pour chaque naissance d'enfant domicilié sur le territoire de la Ville de Genève, qu'un arbre soit planté dans un pays du Sud.

Séance du 24 février 2022

Audition de M. Morten Gisselbaek, motionnaire

M. Gisselbaek entame sa présentation en rappelant que cette motion a été déposée en 2019 et concerne plusieurs aspects allant dans le sens de la politique environnementale actuellement menée par la Ville. Cette motion demande que la qualité de l'air et l'empreinte carbone de la Ville soient améliorées, notamment en plantant un arbre par naissance d'enfant sur le territoire de la Ville. On estime qu'il y a environ 5000 naissances par an sur le canton, un chiffre devant être revu à la baisse pour la Ville. La motion concernerait donc à priori environ 2500 arbres plantés par an, sans compter les éventuels refus de la part des parents. Ce type de plantation se fait déjà à Lausanne.

Les arbres ont un aspect symbolique fort, et il est courant que des particuliers plantent des arbres dans leur jardin à la naissance d'un enfant, créant ainsi un rapport différent à la terre. Les enfants naissant aujourd'hui auront 25 ans en 2050, date limite pour laquelle nombre d'enjeux environnementaux devraient être adressés, et le symbole serait fort pour les générations suivantes.

M. Gisselbaek constate que la vie est constellée d'évènements symboliques, comme les promotions d'école, les fêtes pour les seniors ou encore les funérailles, alors que rien n'existe aujourd'hui pour célébrer les naissances.

Cette initiative pourrait montrer aux parents que la Ville est présente pour accueillir leur enfant au sein de la collectivité. En parallèle de la plantation d'un arbre à Genève, la motion demande que pour chaque arbre planté, un autre soit

planté dans un pays du Sud dans le cadre de l'aide au développement. Les arbres ont de la valeur, produisent des fruits ou servent à construire des logements, et leur plantation pourrait participer à la reforestation pour un montant modique. Evidemment, il reviendra au Service Agenda 21 – Ville durable (A21) et au Service des espaces verts (SEVE) de décider de la manière dont ces plantations pourraient être mises en œuvre, à Genève et à l'étranger.

Questions des commissaires

Une commissaire note que s'il y a environ 5000 naissances annuelles sur le canton, cela signifie que 140 000 arbres devraient être plantés d'ici à 2050 et se demande comment la planification des plantations pourrait être organisée.

M. Gisselbaek répond que l'on serait plutôt à 2000 arbres plantés par an. La Ville ayant déjà pris la décision de planter un certain nombre d'arbres par année, rien n'empêchera d'utiliser ces arbres pour les lier à des naissances. Le jour où suffisamment d'arbres auront été plantés, une autre façon de célébrer les naissances pourra être trouvée. Un peu d'imagination sera nécessaire pour la suite, mais le besoin d'arbres aujourd'hui est important, et cette motion s'inscrit dans cette perspective.

Une commissaire remercie M. Gisselbaek pour la présentation de ce texte qu'elle a aussi cosigné et rappelle que la moitié de ces 140 000 arbres serait plantée à l'étranger comme le demande la motion, la commissaire souhaite savoir si ces plantations pourraient également comprendre le remplacement d'arbres devant de toute manière être remplacés par la Ville.

M. Gisselbaek répond que l'on serait plutôt à 60 000 arbres d'ici à 2050 dont la moitié à l'étranger. Beaucoup d'arbres seront à remplacer et il est tout à fait possible de les remplacer par les arbres liés aux naissances.

La même commissaire souhaite savoir comment cette initiative est accueillie à Lausanne.

M. Gisselbaek répond que l'initiative est très bien accueillie et qu'elle permet justement de créer des liens entre les familles, leurs enfants et la nature.

Une commissaire souhaite savoir où sont plantés les arbres à Lausanne.

M. Gisselbaek répond que les arbres sont majoritairement plantés dans une forêt mais que ces arbres peuvent être plantés n'importe où en fonction de ce que décide le Service des espaces verts de la Ville de Lausanne.

La même commissaire souhaite savoir s'il serait également possible de planter des arbres de manière collective et non pas un seul arbre isolé.

M. Gisselbaek répond que cela relève de l'opérationnel, mais qu'il serait bien plus sûr d'imaginer des plantations collectives une fois par an.

La même commissaire souhaite savoir s'il s'agirait de forêts urbaines avec de petits arbres comme cela se fait actuellement ou s'il s'agirait de vrais arbres adultes.

M. Gisselbaek répond que 9000 arbres sont prévus pour la plantation et que ces arbres pourraient rentrer dans ce cadre. Les arbres plantés n'ont par ailleurs pas besoin d'être d'ores et déjà adultes.

La même commissaire souhaite savoir comment seraient faits les liens avec les pays du Sud.

M. Gisselbaek répond qu'il existe déjà des liens entre la Ville de Genève et des associations actives sur le terrain. Il serait donc possible d'utiliser ces liens existants.

Un commissaire souhaite savoir si les motionnaires prévoient des essences différentes selon le genre des enfants et s'il serait également possible de planter des arbres fruitiers.

M. Gisselbaek répond qu'il serait tout à fait possible de planter des arbres fruitiers. La question des essences relève pour sa part de l'opérationnel et le SEVE sera chargé de répondre à ces questions.

Un commissaire note que plusieurs initiatives vont dans ce sens, notamment la motion M-1622 qui demande aux entreprises de parrainer un arbre à chaque naissance, et souhaite savoir si le Conseil administratif a déjà été approché pour savoir ce qui se fait à l'heure actuelle.

M. Gisselbaek imagine qu'avec un peu de bonne volonté, le Conseil administratif serait peut-être ouvert à cette question et rappelle que la composition de l'exécutif a changé depuis le dépôt de la motion. Il s'agit pour rappel d'une motion qui n'est pas contraignante et dont les modalités d'application reviendront au Conseil administratif.

Un commissaire souhaite savoir si certaines localités à l'étranger ont déjà été réceptrices d'arbres issus de tels programmes.

M. Gisselbaek n'a pas connaissance d'initiatives similaires mais note que Genève pourrait être pionnière en la matière.

Un commissaire constate que la motion rejoint le programme de plantation du magistrat et qu'il existe déjà une motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) allant dans ce sens. Le commissaire souhaite savoir si, en fonction de ce développement d'arbres, les motionnaires seraient d'accord de

donner le nom d'un enfant naissant à des arbres prévus dans cette politique de plantation.

M. Gisselbaek répond qu'il serait tout de même intéressant qu'il y ait un moment défini pour célébrer ces naissances et observe qu'il serait peut-être plus faisable d'avoir des groupes d'enfants et non pas des noms individuels sur les arbres. Cela permettrait de créer des souvenirs pour les enfants et les parents au même titre que les promotions d'école.

Une commissaire relève la dimension symbolique et pédagogique de la motion vis-à-vis de l'urgence climatique mais constate qu'il n'est pas possible de planter des arbres toute l'année, ce qui justifierait plutôt des plantations à un moment donné de l'année.

Une commissaire précise que la Ville de Lausanne plante des arbres pour les enfants nés l'année précédente.

Une commissaire souhaite savoir si les motionnaires envisageraient de profiter des évènements célébrant la plantation d'arbres pour également célébrer la plantation d'arbres à l'étranger.

M. Gisselbaek répond que ces détails seraient à régler dans l'opérationnalisation du projet.

La même commissaire apprécie la dimension symbolique d'un arbre planté à l'étranger mais se demande si cette notion ne célébrerait pas la naissance d'un enfant résidant sur le territoire de la Ville dans un pays étranger.

La même commissaire se demande s'il ne serait pas peut-être plus adéquat de penser à des projets de reforestation.

M. Gisselbaek répond que le projet était effectivement envisagé d'un point de vue d'aide au développement, avec une volonté de partage de ressources. La mise en œuvre de ce déploiement à l'étranger incombera là encore au Conseil administratif.

En l'absence de questions supplémentaires, la présidente remercie M. Gisselbaek pour sa venue auprès de la commission et lui donne congé.

Prises de position et vote

La présidente souhaite savoir ce que demande la motion M-1622 précédemment mentionnée dans les échanges.

Un commissaire répond que cette motion propose aux entreprises de parrainer la plantation d'un arbre, en favorisant les essences locales.

Un commissaire comprend que la motion ne semble pas poser de problème et propose de passer au vote ce soir avec un renvoi au Conseil administratif pour proposer une mise en œuvre de la motion en concertation avec le SEVE.

Un commissaire propose d'auditionner le magistrat et le SEVE afin de connaître les possibilités pratiques avant de passer au vote.

Une commissaire ne trouve pas nécessaire d'auditionner le SEVE et rappelle que la motion n'est pas contraignante pour le Conseil administratif, à qui il appartiendra de se prononcer sur les demandes formulées.

Une commissaire se prononce également en faveur du vote ce soir et rappelle que le but n'est pas tant de nommer les arbres que d'encourager une action symbolique face à l'urgence climatique.

Un commissaire constate que la motion demande que chaque enfant plante lui-même son arbre, ce qui la rend encore plus compliquée à organiser à l'étranger. Le magistrat pourrait fournir des réponses sur la faisabilité d'une telle initiative.

Un commissaire rejoint la position d'un autre commissaire et trouve que voter cette motion ce soir serait prématuré en raison de l'existence de plusieurs motions allant dans ce sens et de la nécessité de comprendre ce qui se fait déjà.

Un commissaire rejoint la position d'un autre commissaire et invite les membres de la commission à regarder le sort réservé à certaines motions, le Conseil administratif produisant des réponses montrant à quel point il a tenu compte des demandes des motionnaires.

Un commissaire ne voit pas l'intérêt d'investir plus d'argent public dans le traitement de cette motion.

La présidente propose de passer au vote sur le principe du vote ce soir.

Par 9 oui (3 Ve, 4 S, 2 PLR) contre 5 non (2 LC, 1 MCG, 1 EàG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), la commission passera au vote ce soir sur la motion M-1434.

Discussion et vote

Une commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe soutiendra cette motion qui célèbre un évènement heureux en laissant le plus de marge de manœuvre possible dans le cadre d'un programme politique qui est déjà annoncé et avancé en lien avec l'urgence climatique.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe se joint aux propos précédemment tenus et rappelle qu'un arbre est un bel acte pour les enfants

à venir au monde et que le Conseil administratif disposera de toute la latitude nécessaire pour fixer le périmètre de ces actions à moindre coût.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe trouve trop prématuré de passer au vote ce soir et que cela contribue à diminuer le travail du délibératif. Pour cette raison, et bien que l'idée soit louable, la motion ne sera pas soutenue par le parti.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe n'est pas unanime sur cette motion, il estime que cette motion s'inscrit dans une nécessité actuelle de devoir planter plus d'arbres et qu'y associer des enfants dans le cadre de manifestations n'est pas une mauvaise idée sur le papier. Il n'est pas nécessaire de procéder à des auditions supplémentaires pour le parti, le Conseil administratif allant s'organiser avec le SEVE pour mettre en œuvre les demandes de la motion.

Un commissaire du Centre note que le fond de la motion part d'un bon sentiment et que célébrer la naissance d'enfants au sein de la collectivité serait une bonne idée. Cependant, pour le Centre, il est prématuré de passer au vote ce soir et un travail supplémentaire pourrait être fourni par la commission pour comprendre comment serait concrètement mis en œuvre ce projet et pour combien de temps le rythme pourrait être tenu. Le parti estime que ne pas effectuer le travail de commission a minima en auditionnant au moins le département en charge pour comprendre sa vision est une erreur.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra cette motion bien que le parti regrette de ne pas avoir pu auditionner le magistrat et le SEVE.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe s'abstiendra, plusieurs points restant à éclaircir sur la mise en œuvre, à l'instar de la plantation d'arbres dans le Sud.

La commission passe au vote sur la motion M-1434.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PLR) et 5 abstentions (1 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC), la commission accepte la motion M-1434.